



Bulletin du mercredi 19 mai 2021

E-mai : fodgfp44@gmail.com

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE « DGFIP » DU 17 MAI 2021

En introduction de cette visioconférence décalée à plusieurs reprises, y compris dans la jour-née, le Directeur général a évoqué la situation sanitaire ainsi que les perspectives de sortie de crise.



En matière de restauration collective notamment, même si les gestes barrière et de distanciation ne seront pas tous levés, on s'orientera dès la 1^{ère} quinzaine de juin, vers une normalisation de la situation.

Compte tenu notamment d'un stress collectif qui devrait redescendre, **FO DGFIP** a insisté sur le nécessaire maintien de la vigilance ainsi qu'un retour à une normalisation très progressive.

Situation sanitaire

Le nombre de contaminations à la COVID dans nos services est très fortement en baisse et de manière au moins aussi significative que sur l'ensemble du territoire avec moins d'une centaine d'agents déclarés positifs.

Télétravail

La semaine dernière, les taux de télétravailleurs sont restés à des niveaux relativement élevés avec des pics à 60 % au moins un jour dans la semaine.

A compter du 9 juin, compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire et de la levée progressive des restrictions, ces taux devraient nettement baisser mais le DG souhaite une reprise progressive du présentiel. Sur ce sujet comme tant d'autres, nous ne sommes pas seuls et la consigne est, autant que possible, applicable jusqu'au mois de juin (propos de la Ministre du Travail). Mais le DG anticipe par ailleurs une situation qui ne sera plus jamais celle du monde d'avant la crise puisqu'un grand nombre de collègues se sont habitués au télétravail.

FO DGFIP a rappelé ses revendications en matière d'indemnisation des frais exposés par les télétravailleurs

et exigé que la décision qui sera prise en la matière soit à effet rétroactif : le télétravail a engendré des coûts supplémentaires (chauffage, internet, téléphone qui doivent être pris en charge par l'employeur y compris pendant la crise sanitaire, quelque soit la date à laquelle une décision sera prise.



Vaccination

Le gouvernement a annoncé la possibilité de vacciner à partir de lundi 10 mai toutes les personnes de plus de 50 ans qui le souhaitent. **FO DGFIP** a exigé que cette annonce soit suivie d'effets à la DGFIP, notamment en ce qui concerne les collègues itinérants et ceux au contact du public. De même, **FO DGFIP** a rappelé la position ministérielle d'octroi d'une autorisation spéciale d'absence pour se faire vacciner comme en cas d'effets secondaires. A notre demande et celle des autres organisations syndicales, un message formel sera adressé au réseau afin que l'information soit bien connue et partagée.

Campagne déclarative

Selon le Directeur Général la campagne d'impôt sur le revenu se déroule tout à fait correctement. Le calendrier prévu n'a pas été modifié et il n'est pas envisagé de le faire. Les ordres de grandeur au niveau de la sollicitation de nos services sont très inférieurs à ceux d'une année classique et sensiblement équivalents à ceux de l'an dernier. Si la fréquentation devrait pouvoir s'accroître compte tenu des conditions sanitaires améliorées, les chiffres communiqués sont nettement inférieurs à ceux de 2019 : 100 000 déplacements la première semaine puis 217 000 déplacements la semaine du 3 au 7 mai soit moitié moins qu'une année classique.

Sur la même période, 500 000 appels téléphoniques sont recensés dont plus de 60 % adressés au numéro unique national et plus de 80 % de taux de décrochés téléphoniques en moyenne qui sont traités soit par le serveur vocal interactif (SVI) soit par le conseiller.

Selon la DG, la pression de l'accueil au guichet ou au téléphone serait relativement peu élevée par rapport aux années précédentes. Pour **FO DGFIP**, c'est l'inévitable conséquence de la communication médiatique de la DGFIP qui se concentre sur un message «fondamental» : «pour faire votre déclaration ne sortez pas de chez vous!».

FO DGFIP a évoqué la surcharge de travail engendrée par certaines mesures censées améliorer les conditions de travail. Il en est ainsi de l'emport de 2042 papiers dont le dispositif n'est pas très exploité parce que beaucoup trop lourd. De même, la démarche de numérisation n'est pas forcément comprise dans sa finalité compte tenu de la complexité qui la fait apparaître comme une charge de travail supplémentaire.

Fonds De Solidarité

Concernant le fond de solidarité (FDS), le DG distingue deux éléments : le flux tout d'abord qui serait globalement en diminution constante depuis plusieurs mois même si le nombre de demandes reste très élevé après la mise à disposition du formulaire du mois d'avril. Le stock ensuite, qui a très fortement mobilisé nos services et nécessité notamment le recrutement de 250 contractuels.



FO DGFIP a demandé que des éléments précis soient communiqués sur le volume d'activité tant en flux qu'en stock. Par ailleurs, nous avons évoqué la mise en place d'un SVI depuis le 14 mai derrière le numéro 0806 000 245. Ce SVI, susceptible d'évoluer en fonction des «retombées» est en cours d'expérimentation pour limiter la mise en relation avec les conseillers en charge des sujets FDS et autres dispositifs d'aide ou d'exonérations de cotisations sociales.

Suite à notre demande, le DG nous a indiqué que ce SVI avait vocation à perdurer car le dispositif d'aides aux entreprises ne s'arrêtera pas tout de suite. Si on entrevoit en effet, la baisse du dispositif actuel, des «dispositifs séquelles» existeront et fonctionneront avec un nombre plus réduit d'agents.

Versement de la PRS

FO DGFIP a une fois de plus attiré l'attention du Directeur Général sur le retard constaté pour le versement de la PRS dans le cadre des opérations de restructuration.

FO DGFIP exige l'arrêt du NRP mais ses conséquences sur la rémunération et l'accompagnement indemnitaire auquel les agents ont droit doivent être assumés.

Appel des listes complémentaires

FO DGFIP est de nouveau intervenu pour revendiquer l'appel de l'intégralité des listes complémentaires des concours et examens professionnels 2021.

686 candidats admis sur les listes complémentaires des concours A B et C sont en attente et leur appel, bien qu'insuffisant pour compenser les vacances d'emplois permettrait néanmoins d'améliorer les conditions de travail des collègues dans l'exercice quotidien de nos missions de service public.



Indemnité de scolarité des AAST 2020

FO DGFIP est intervenu pour demander à nouveau le versement de l'indemnité de scolarité aux agents de catégorie C en 2020. Alors que les inspecteurs et contrôleurs stagiaires ont été rétablis dans leurs droits malgré le caractère distanciel de leur formation. Cela n'a pas été le cas pour les agents administratifs scolarisés dans les mêmes conditions en 2020.

La question est, une nouvelle fois, restée sans réponse en séance. La Direction Générale doit désormais rapidement réparer cette mauvaise manière infligée de surcroît à la catégorie la moins bien rémunérée.

Autres points abordés au cours la réunion

Le Directeur général a évoqué la tenue d'un comité technique de réseau spécifique «retour d'expérience» de la crise sanitaire au début de l'été auquel **FO DGFIP** y participera, pourvu qu'il soit nourri des documents chiffrés nécessaires à une discussion aboutie en réflexion post-crise et pourvu que les enseignements tirés de cette crise permettent des avancées afin de préserver nos missions et nos emplois, sans systématiquement conforter les choix de l'administration.

Concernant les chiffres de la grève du 10 mai, le DG reconnaît une variation sensible des chiffres d'une catégorie de service à un autre et des mobilisations différentes selon les Directions. Il admet cependant un plus fort mécontentement dans les centres de contacts (CC).

Pour **FO DGFIP**, ce mécontentement, comme la mise en place du SVI évoqué plus haut, constitue un peu une prise de pouls dans les CC très (trop!) sollicités tant sur le plan technique que de leurs facultés d'adaptation.

S'il s'agit d'une réponse à la surcharge de travail, elle n'est clairement pas adaptée ni en ce qui concerne les agents, ni en ce qui concerne les usagers et la continuité du service public.